

Délibération n°2013/504
Séance du 11 décembre 2013

PORTAIL COMMUN DES MARCHES « MAXIMILIEN »
ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP)
« MAXIMILIEN » REPRENANT L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION DU
MÊME NOM DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU GIP

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** le Code des Transports (partie législative) ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile de France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le règlement intérieur du conseil du STIF approuvé par la délibération n°2006/0202 du 15 mars 2006 et modifié par la délibération n°2008/0331 du 7 mai 2008 ;
- VU** la convention constitutive du GIP signée le 1^{er} août 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2013241-0004 du 29 août 2013 portant approbation de la convention constitutive du GIP Maximilien ;
- VU** le rapport n°2013/504 ;
- VU** l'avis de la Commission Economique et Tarifaire du 04 décembre 2013 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maximilien et de régler la cotisation annuelle correspondante ;

ARTICLE 2 : d'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes relatifs à cette adhésion.

ARTICLE 3 : Philippe SAINSARD membre du conseil du STIF, est élu en tant que représentant titulaire du STIF au sein du GIP Maximilien.

ARTICLE 4 : Ghislaine SENEÉ membre du conseil du STIF, est élue en tant que représentante suppléante du STIF au sein du GIP Maximilien.

ARTICLE 5 : La directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée dans les locaux du Syndicat des transports d'Ile-de-France et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil en préfecture
du Syndicat des transports d'Ile-de-France
075 28750078-20131211-2013-504-DE
Date de télétransmission : 16/12/2013
Date de réception préfecture : 16/12/2013

Jean-Paul HUCHON

